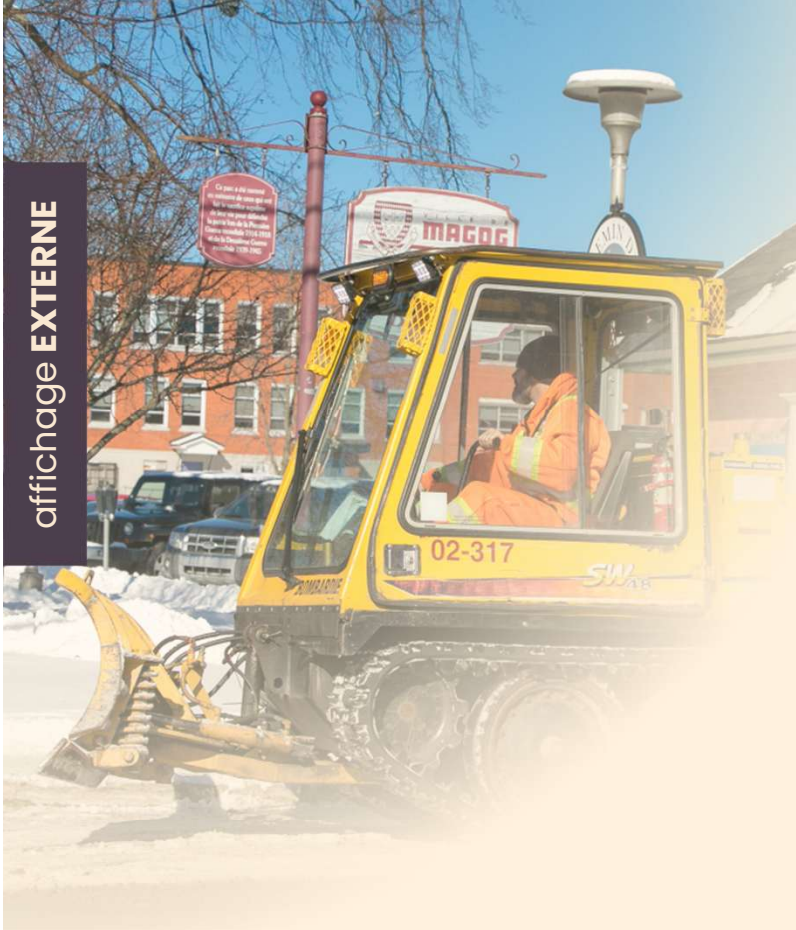




La Ville est à la recherche d'un-e

Journalier·ière à la voirie

Saison hivernale – Déneigement

Poste temporaire de soir ou de nuit

De novembre à mars, pour la saison hivernale

Sommaire du poste

Relevant du superviseur, Division voirie, tu effectues diverses tâches dont les opérations de préparation hivernale pour le déneigement, par exemple la pose des balises, clôtures, pancartes.

Tu es appelé à conduire ou opérer un véhicule ou appareil motorisé tels que camions 6 ou 10 roues avec équipement de déneigement ou chasse-neige, souffleur ou chenillette pour effectuer le déneigement et l'épandage de matières abrasives sur les routes et les trottoirs.

Tu déblaies les trottoirs et épands de l'abrasif. Tu agis également comme signaleur pour le souffleur lors des manœuvres de ramassage de neige et veille au fonctionnement sécuritaire de l'opération. Tu enlèves la neige des trottoirs.

Exigences et qualifications requises

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou son équivalence;
- Détenir un permis de conduire classe 3;
- Détenir la carte ASP construction (Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction).

Connaissances et profil requis

- Avoir une expérience en conduite de véhicules lourds et d'appareils motorisés de déneigement et connaître les règles de signalisations des travaux routiers;
- Faire preuve de débrouillardise et d'autonomie;
- Avoir une attitude positive et aimer travailler en équipe;
- Être polyvalent et prêt à effectuer différents travaux manuels dans diverses conditions météorologiques.

Notre offre

- Un poste temporaire pour la saison hivernale, de novembre à mars;
- Un horaire stable de 40 heures par semaine, de soir ou de nuit;
- Un taux horaire entre 28,47 \$ à 29,65 \$ selon l'expérience reconnue et diverses primes offertes;
- Une indemnité salariale de 9%.